## L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse,

### CONDITIONS.
DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer également. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.


POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Le bateau à vapeur très-connu, OHIO, capitaine L. Young, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira incessamment; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
20 janv Rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 et 29.

Pour Louisville, Cincinnati et les Ports Intermédiaires.
Le bateau à vapeur BALTIC, capitaine W. Baldwin jr. sera prêt à recevoir du fret aujourd'hui 20 du courant, et ayant la plus grande partie de son fret déjà engagé, partira positivement prochain, le 24. Pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWNN & Co.
20 janv—Encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Mastin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sans délai.
Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
14 janv rue de la Nlle-Levée, no 28 et 29.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.
Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LIVERPOOL.
Le navire AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, partira immédiatement. Pour frêt de 300 balles coton ou passage s'adresser à bord ou à
F. PERRET & GALLY,
27 janv rue Toulouse.

Premier Packet pour la Mobile.
La goelette EAGLE, capt. Ashby, partira ce soir. Elle peut recevoir à bord de 2 à 300 barriques, pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la *rue Conti*, ou à
TOURNE & BECKWITH.
26 janv Nlle Levée no. 28 et 29.

Pour la Mobile (par le fleuve).
La goelette CORA, capt. Hutton, partira incessamment; pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la maison bleue ou à
TOURNE & BECKWITH.
26 janv Nlle Levée no. 28 et 29.

A FRETER OU A CHARGER.
Le fin voilier doublé en cuivre brick CICERO, W. S. Watts capitaine, portant 900 barriques, et tirant peu d'eau; ce bâtiment est en très-bon état et sera prêt à recevoir son chargement dans 2 jours. S'adresser à bord ou à
HARRISON, BROWN & Co.
26 janv rue Royale no. 117.

POUR LE HAVRE,
Passage seulement.
Le Navire Barque SUPERIOR, doublé en cuivre et très-connue comme excellent voilier, capt. Smith, partira incessament:
Pour passage, ce navire ayant de bons emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le poteau No. 98 ou à
HARRISON, BROWN & Co.
24 janv rue Royale No. 117.

POUR LE VERA CRUZ.
La Goelette FANNY BUTLER, doublée et chevillée en cuivre de 100 tonneaux. Pour frêt ou passage s'adresser à J. THAYER, & Cie.
24 janv rue des Magasins No. 29.

A Louer Immédiatement.
QUATRE appartemens et cuisine situé au coin des rues de Chartres et St. Louis, au premier étage. S'adresser à M. Louis, à l'ancien magasin de de MM. Hyde & Goodrich. 17 janv—1m

POUR LE HAVRE.
Le beau navire AUGUSTA, capitaine Trott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le frêt de 200 barils, s'adresser à P J TRICOU, ou à L H GALE.
22 janv

POUR LIVERPOOL, (passage seul).
Le navire anglais de première classe, le CATHERINE, capitaine Longmier, ayant son chargement prêt, partira, si le tems le permet, le 1er de fevrier. Pour passage, ayant de beaux emménagemens pour quatre passagers, s'adresser à bord, au poteau 70, ou à G VANCE & R GAMBLE,
22 janv rue de la Douane, no 57.

POUR LA MOBILE (Par le fleuve.)
La goelette SARAH, capitaine Stark, a la moitié du fret engagé, partira incessamment; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
20 janv Rue de la Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

A VENDRE, OU A FRETER.
La Goelette FANNY, capt. Butler, construite à Baltimore, fine voilière et doublée en cuivre, s'adresser à J. THAYER & Co.
20 jan rue des Magasins No. 29.

POUR APALACHICOLA.
La goélette ATLANTIC, doublée en cuivre, capitaine S. Sawyer, ayant une partie de son fret engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à TOURNE & BECKWITH,
12 janv Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

POUR BRAZORIA, (Texas.)
La goélette Packet MONTGOMERY, capitaine Smith, elle est neuve, tire peu d'eau, est doublée en cuivre, a une partie de son fret engagé, et partira bientôt. Pour le reste de son fret, ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis, ou à
TOURNE & BECKWITH,
12 jan Nouvelle Levée, Nos. 28 et 29.

POUR LA HAVANE (via Key West).
La fine voilière PHŒNIX, doublée en cuivre, capitaine E Spicer, partira positivement le 20 courant et recevra 30 ou 40 passagers de plus.—S'adresser à bord, vis à vis la rue Conti ou à
TOURNE & BECKWITH,
17 janv Nlle Levée, no 28 et 29.

A LOUER OU A FRETER.
La goelette doublée en cuivre, AIGLE, capitaine G W Ashby, porte un fret de 750 barils—S'adresser pour les conditions, à bord, ou à
17 janv TOURNE & BECKWITH.

A FRETER OU A LOUER.
La goelette neuve et doublée en cuivre CALLAO, capitaine S Pool. Pour conditions s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH.
16 janv rue de la Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR ST. YAGO DE CUBE OU LA HAVANE
La polaére espagnole VISCAYNA, capitaine Canac, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J PRATS & FILS,
15 janv rue Ste. Anne, no 52.

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol fin voilier et doublé en cuivre LA LUISA, capitaine Delgado, est prêt à recevoir du frêt et des passagers, pour le susdit port. Il a une très-belle chambre pour loger des passagers. S'adresser à GARCIA, BUYO & Co.,
14 janv Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LIVERPOOL.
Le navire neuf, et doublé en cuivre, le CATHERINE, capitaine Hugh Longmier, est maintenant prêt à prendre son chargement pour le port susdit. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens pour quatre passagers dans la chambre, s'adresser à bord, vis-à-vis du poteau no. 90, ou au bureau de G VANCE & R GAMBLE,
9 janv rue de la Douane, no. 57.

POUR VERA-CRUZ.
Le brick bien connu, Général SANTA ANNA, capitaine Vanslauren, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à
8 janv M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.


### VENTES PAR LE SHERIF.

Littleton S W Waters vs. Edward McGawley.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et de Saint-Louis, le mardi 4 février prochain, à une heure p m.
Le nègre nommé Titus, âgé d'environ 18 ans,
Conditions de la vente—comptant.
5 janv G W MORGAN, shérif.

Gurlie & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gogy.
DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:
TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème. carré ou ilet; et le No. 1, du 4ème ilet ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir:
LE LOT No. 1, du 3ème ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.
LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci-dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.
Conditions:—Comptant.
27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pierre Jos. Tricou contre Charles Louis Pierre Jannin
DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir:
UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou ilet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, *5 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds*, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.
Les conditions de la vente sont comme suit, savoir:—$1133 33 1-4, payables le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.
27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Gurlie & Guillot vs. Charles L P Jannin.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,
Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit:
Un Carré ou Ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environé par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Morales, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir:
Les Lots Nos. 1, 2, 4 et 5, mesurant chacun 55 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.
Le Lot No. 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.
Le Lot No. 6, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.
Le Lot No. 7, mesure 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.
*Le Lot No. 8, mesure 58 pieds 7 pouces et 4 lignes de* face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.
Et le Lot No 9, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou ilet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude d'Octave de Gustave Le Gardeur, not. public.
Conditions: comptant.
27 déc G W MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot contre Charles C. P. Jannin.
DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit;—Savoir:—
Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros *un, deux* et *trois*, du second ilet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit:— Le lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, près de la Levée sur deux-cent-dix-neuf pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 *pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.*
Lot No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.
Lot No. 3, mesure quarante pieds de face au Chemin Public, sur deux cent quatorze pieds 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du lot No. 2, deux cent dix sept pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 pouces de largeur à sa limite inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, aussi bien que le Chemin Public, la levée, et toute batture en face; conformément au plan du dit faubourg dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.—Conditions—Comptant.
27 déc G. W. MORGAN, shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—James F. King *contre* Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L. Herman. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi.
Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysés près la rue du Craps, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons habitables et autres bâtisses.
Trois Lots de terre situées au faubourg St. Marie, ayant chacuns, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevia, sur 120 de profondeur, bornés par la partie inférieure par la propriété de W. Moore.
Et un lot de terre situé dans la rue Foucher, faubourg Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sassman.
Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est exposé au bureau de shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.
27 déc G. W. MORGAN shériff.

Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles Byrne.
COUR DE DISTRICT pour le 1er District—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu en vente publique le Mardi 17 Février prochain, à 1 heure après midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville; la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente, et décrit comme suit;
UN TERRAIN IRREGULIER
situé dans le faubourg Saulet, y compris entre les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Rouffignac et la Course; mesurant environ cent vingt pieds 4 pouces de face, sur Tchoupitoulas (mesure anglaise) environ 568 pieds 9 pouces de face sur la Nouvelle Levée (mesure anglaise) 360 pieds, sur la ligne du côté vers la rue Rouffignac, qui traverse de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée, et sépare la dite propriété de celle d'Etienne Henderson (mesure française) et environ 553 pieds 8 pouces sur la ligne d'en haut, traversant de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée (mesure française)
Un autre terrain irrégulier, situé immédiatement en face du lot ci-dessus décrit et comprenant depuis les rues de la *Nl Levée, Roffignac et Lacourse et le fleuve*, et ayant à peu près 486 pieds 7 pouces de face, faisant face à la Levée, mesure anglaise, environ 600 pieds du côté d'en bas, s'étendant de la rue Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, environ 690 pieds du côté d'en haut, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, et environ 417 pieds faisant face à la rivière, mesure anglaise, y comprises toutes les bâtisses et les améliorations situées sur les dits terrains, consistant en un moulin à scie, maison de maître, cuisine, etc; etc, Les dits terrains, etc, sont les propriétés hypothéqués par le demandeur au défendeur; pour payer et satisfaire le dit demandeur, montant à 50,000 piastres avec l'intérêt de 8 pour cent par an, à dater du 7 mai dernier, les frais. Conditions: comptant.
15 janv G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Pierre Joseph Tricou vs. Jean Cabanne.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 de février, à 1 heure après midi.
L'esclave mulatresse nommé CLARISSE, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: L'acheteur devra donner sa note endossée à satisfaction pour la somme de $400 payable le 23 de mai 1835, portant hypothèque sur la dite esclave, et la balance devra être payée comptant. G. W. MORGAN,
20 janv shérif.

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et qualité supérieure, pourront s'adresser à
ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Rail Road.

COUR DE PAROISSE.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mardi ... prochain, à une heure de l'après midi ... fils George, saisie dans l'affaire de E. J. Tilson.
Conditions—comptant.
10 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.
Les héritiers d'Ives Lemonier contre P A Flechaux.
EN vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu, à l'encoignure des rues *St. Pierre* et *Royale*, en cette ville, mercredi, 28 du courant, à 11 heures du matin,
Une quantité de drogues &c. saisies dans l'affaire ci-dessus mentionnée. Conditions—comptant.
19 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE DISTRICT.
Robert Ferriday & co. contre Robert A. Wright.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues de la Commune et Carondelet, mardi 31 janvier, à 11 heures du matin.
Quatre vis de presse à coton, avec leurs garnitures, saisies dans la cause ci-dessus. Conditions—comptant.
19 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Erasme Legoaster contre H de Courval—En vertu d'un ordre de saisie et venté à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, le lundi 23 de février prochain, à 1 heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit.
Un terrain situé sur le chemin du Bayou, ayant environ un arpent et 45 pieds de face sur la dite route, et trois arpens de profondeur, y compris toutes les bâtisses situées sur le dit terrain, borné d'un côté par la propriété de François Perrault, et de l'autre côté par la propriété de Marianne Wiltz, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: $3500 comptant avec intérêt, frais de protêt et frais de procès; $3500 à un an de crédit en billets endossés à satisfaction du 1er de décembre 1834 et hypothèque spéciale. G W MORGAN, shérif.
21 janv

COUR DE DISTRICT.—*Les* exéc. test. de Thomas Compton contre Jonathan Chase.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mercredi 4 février prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente susmentionné et comme suit: Ce Terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, ayant 31 pieds 10 pouces de face sur la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub. le 25 de mai 1830 et *connu sous le No. 11, y compris les* bâtisses et autres améliorations sur ledit terrain, saisis dans l'affaire ci-dessus. Cette propriété mise en vente pour la seconde et dernière fois, sera adjugée définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, à 12 mois de crédit, l'acheteur donnant cautionnement à satisfaction portant intérêt au taux de —— pour cent par an et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
29 janv G. W. MORGAN, sheriff.

COUR DE PAROISSE.—J. Viosca vs. veuve Raymon Mon épouse de S. Calderon.—En vertu d'un ordre de saisie de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 février prochain, à 1 heure après-midi.
L'esclave SOPHIA saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. G. W. MORGAN,
20 janv shérif.

COUR DE PAROISSE.—No. 7591 des registres.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse d'Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Samedi, 28 de février prochain, à 1 heure après-midi, les propriétés décrites ci-après, savoir:
5 terrains dans le faubourg Ste. Marie, désignés sur un plan particulier, dressé par Chs. F. Zimpel, daté 21 mars 1833, sous les nos. 1, 2, 3, 4 et 5, tous ces lots ayant face à la rue Foucher, ensemble avec les maisons et améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire de Samuel Herman et fils.
Conditions: comptant. G W MORGAN,
26 janv shérif.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'après le consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Jeudi 29 courant, à 1 heure de l'après-midi:
Le bail de la maison no. 60, rue de la Nlle Levée, jusqu'au 1er. octobre prochain. Conditions: comptant. G. W. MORGAN.
Saisi à la poursuite de A. Phelps.
26 janv shérif


SAFFEN & BODGER,
No. 3, rue du Camp.
ONT reçu par des arrivages du nord, un grand assortiment de marchandises propres à l'usage des familles, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, pour du comptant ou pour des billets escomptables.
Messrs. S & B. invitent respectueusement leurs amis et le public, de venir examiner ces marchandises; et ayant engagé nombre d'ouvriers en osier, qui seront ici durant l'hiver, ils feront faire sur commande, toute espèce de chariots d'enfans, berceaux et paniers.
N. B—Les trafiquans de la campagne et les habitans feront bien de venir faire choix de ces articles. 2 cöe—6m

AVIS—M. JUETTE, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Jefferson, no 172, arrivant de France, à offre en vente un assortiment de marchandises sèches et comestibles et liquides tels que, savoir:
Vin Bordeaux, 1ere qualité, très vieux en barriques
Vin de Lavalette blanc, vin du Rhône, en tierçons,
Vin d'Angoux-Mousseux en paniers, vin Champagne, 1ere qualité, 1825,
Vinaigre de vin blanc d'Orléans, en tierçons et bar.
Liqueurs assorties de Bordeaux, par caisses
Kirsch Wasser de la forêt noire, très vieux
Extrait d'Absynthe, 1ere qualité, marasquin do do
Prunes et cerises à la liqueur, dans de grands boucauts,
Confitures-cerises et gelées de groseille,
Graines d'oiseaux assorties et mélées, par baril, à la liv
Graine de moutarde, petits pois verds de France secs
Conserves alimentaires de Colin, de Nantes,
Sardines pressées par demi-baril, encre à écrire, bon
Cirage anglais en boites, ligne et fice le en boucauts,
Epervier, seines et filets pour prendre oiseaux et poissons
Assortiment de fusils de chasse, doubles et simples, gar-
Pistolets de poche et de duel, fleurets en montures de gens d'armes
Cannes à épée, à poignard, à lance, à pêche, et autres
Couteaux à poignard, ustensiles de chasse, tels que Carnassières et autres,
Mouchoirs blancs et à tabac, tout fil et en coton,
Linge de table tout fil, toile à chemises, tout fil,
Toile à draps tout fil, linge de table en coton damassé,
Tapis de Bruxelles, collection de jolis paniers,
Niere garnie pour hommes et pour femmes
Coutil russe fougère et blanc tout fil
Challys, et bombasines pour robes;
Chemises d'hommes et femmes, toile de lin, gants de peaux en douzaines
Pièces guinghams et mousseline imprimées, pour robes
Batiste à chemises, couvertures de laine grande, gilet callon.
Gants, bas de laine, parapluies de toutes grandeurs
Petits pétards rouges, par caisses; lampes en cuivre à bec et à quatre becs de cabinets, verres à quinquet, socques et sabaux pour hommes et pour femmes, socques, souliers, nouveau genre,
Balais et brosses en crin de toutes espèces,
Queux et billes pour billard, converts plaqués et en métal
Manteaux d'hommes et de femmes veilleuses et briquets et lanternes et bougie en tout genre, chapeaux de soie; montres en argent, orgues, musique, fil de Renne et autres, assortis.
Rubans de Boulogne, liens à moustiquaires et galons,
Eau de Cologne de Jean-Marie Farina et autres,
Parfumeries, plumeaux, cols pour femmes, lassets soie, et fil, bois de fusils et pièces de rechange, amadoux par liv. grecques et cafetières du Levant, faience de Rouen assortie et mille autres objets qui ne sont point désignés.
5 janv—2m, 3pe.


BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1835.
A une assemblée du comité tenue le 2 du courant,
Thos. Banks,
William McCawly
J H Field,
Jules Le Blanc,
Michael Maher,
Thos Toby,
Maunsel White,
Thos. Toby fut unanimement élu président de la compagnie en remplacement de M. Peter Laidlaw, qui a résigné.
Toutes personnes ayant des réclamations contre le bureau, sont priées de les présenter pour liquidations.
3 janv S H TURNER, secrétaire.

Département de la Trésorerie.
Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1835.
AVIS est donné par le présent à tous les marchands commissionnaires, marchands en gros, détaillans courtiers et teneurs de boutiques, qui ont commencé les affaires, depuis le 1er. de mai dernier, d'avoir à se présenter au bureau du soussigné, pour y prendre licence conformément à la loi, sous peine de payer une amende triple du montant de la loi. F. GARDERE,
21 janv—3 Trésorier de l'Etat.


LIBRAIRIE D'ALFRED MORET,
Successeur de A. L. Boimare.
LE Magasin Universel, comprenant 1833 et 1834, 1 vol relié; Dictionnaire de Lavaux nouvelle édition do. de Boiste do. do. augmentée par Ch. Nodier; Livres classiques à l'usage des pensions. Il vient d'ajouter à son cabinet de lecture un grand nombre d'ouvrages nouveaux des auteurs les plus connus tels que: Eugène Sue, V. Hugo, A. Dumas &c. dont on trouvera le catalogue à son magasin, rue Royale, No. 164. 22 janv—3

A VENDRE—une maison et un terrain, rue des Remparts, ED GOTTSCHALK, courtier.
15 janv rue de Chartres, no 100.


### QUARTIER GENERAL 2e. REGT. L. M.

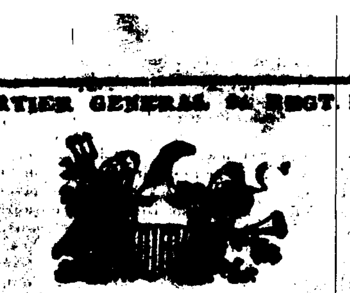

Nouvelle-Orléans, 23 Janvier 1835.
Ordre de régiment,
TOUS les officiers, sous-officiers, musiciens et soldats appartenant au dit régiment seront tenus de s'assembler aux temps dits et places mentionnées ci-après, afin d'élire des officiers aux places vacantes en ce moment.
La 1re. Compagnie tiendra son élection à Commercial Hôtel, sur la Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital, le Samedi 31 du courant, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.
Les limites de la dite Compagnie sont les rues Orléans et Dumaine, les rues de la Levée et Bourbon à partir du centre de chacune des dites rues.
La 2de. Compagnie tiendra son élection dans le même lieu et le même jour, depuis 3 heures de l'après midi jusqu'à 6. Les limites de cette compagnie sont entre les rues Bourbon et Rempart, Orléans et Dumaine à partir du centre de chacune des dites rues.
La 3me. Compagnie tiendra son élection au même lieu, le Mardi 3 de février prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de cette compagnie sont les rues Dumaine à Ursulines et les rues Levée et Bourbon, à partir du centre de chacune des dites rues.
La 4me. Compagnie tiendra son élection au même lieu et le même jour, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont les rues Dumaine et Ursulines, les rues Bourbon et Remparts, à partir du centre de chacune des dites rues.
La 5me. Compagnie tiendra son élection le Mercredi 4 février prochain, au même lieu, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de la dite compagnie sont les rues de la Levée et des Remparts et entre Ursulines et Esplanade, à partir du centre de chacune des dites rues.
La 6me. Compagnie tiendra son élection le Mercredi 4 février prochain, au Café de Phillips Power, encoignure des Champs Elysées et de la rue de la Levée, depuis 3 heures de l'après midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont depuis la Levée jusqu'à la rue de Craps, et depuis l'Esplanade jusqu'à la rue des Champs Elysées, à partir du centre de chacune les dites rues.
La 7me. Compagnie tiendra son élection, le Mardi 5 février prochain, au même endroit, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. Les limites de la dite *compagnie sont les rues de la Levée et Craps, les rues* des Champs Elysées et d'Enghim, à partir du centre de chacune des dites rues.
La 8me. Compagnie tiendra son élection au même lieu et le même jour, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont depuis la rue de Craps jusqu'au Bois et depuis l'Esplanade jusqu'à la rue d'Enghim, à partir du centre de chacune des dites rues.
La 9me. Compagnie tiendra son élection le 6 de février prochain, au Commercial Hôtel sur la Levée entre les rues Ursulines et Hôpital depuis 9 heures du matin jusqu'à midi, Les limites de la dite compagnie *comprend depuis la rue des Remparts et le Bois*, depuis la rue d'Orléans et le chemin du Bayou, à partir du centre de chacune des dites rues.
La 10me. Compagnie tiendra son élection au même endroit et à la même heure, depuis 3 heures de l'après-midi jusqu'à 6. Les limites de la dite compagnie sont de la rue des Remparts jusqu'au Lac, et depuis la rue de l'Esplanade jusqu'au chemin du Bayou. A. A. SUARES.
24 janv Lt. Col, Com, 2d. Regt. M de la M. L.

### VENTE A L'ENCAN,
### BIENS-FONDS A LA MOBILE.
M DURAND vendra, *le lundi*, 9 février prochain, à midi, en face du Mansion House de la Mobile, les biens-fonds suivans qui sont d'une grande valeur, se composant de terres en friche et de terres cultivées:
No. 1. Une portion de terre près de la pointe Chacta, faisant face à la rivière Mobile, dans un espace de 5 arpens, sur 20 arpens de profondeur; environ 17 acres de *cette propriété* ont été vendus, et il en reste environ 151 acres dont on n'a pas disposé, et qui sont compris dans les limites de la ville.
No.3. Trois lots de terre situés du côté nord de la rue du Gouvernement, entre Royale et Eau, vis à vis le marché; chacun de ces lots a 23 pieds et demi de face sur 110 pds de profondeur; deux ont chacun une maison en bois, qui est louée 30 piastres par mois.
No. 3. Un lot de terre situé du côté ouest de la rue Royale, entre Conti et Dauphine, immédiatement au sud de la maison de M. Hunt; 97 pieds sur la rue Royale, sur environ 120 pieds de profondeur et à peu près 85 pieds sur la ligne ouest.
No. 4. Un lot de terre situé du côté est de la rue Royale, entre Dauphine et St, Francois, joignant l'Hôtel d'Alabama, environ 79 pieds sur la rue Royale, sur environ 156 pieds de profondeur; sur ce lot il y a une maison en briques à rez de chaussée, qui est affermée à bail, lequel expirera le.... D'après le titre de confirmation ce lot doit avoir 90 pieds français de face sur la profondeur désignée.
No. 5. Deux tiers d'un lot indivis situé au coin des rues Royale et St. François; environ 55 pieds sur la rue Saint-Royale, et environ 55 *pieds sur la rue Royale et environ* 140 sur la rue St Francois, joignant la propriété de John R Toulmin, esq.
No. 6. Le sixième d'un lot indivis, au coin des rues Royale et St. Louis; 97 pieds su. la rue Royale, et bordant au fond le canal de la rivière Mobile.
No. 7. Les magasins maintenant occupés par MM. Mc Loskey, Hagan & co, du côté nord de la rue Conti; 40 pieds de face sur la dite rue, sur une profondeur d'environ 130 pieds; et un terrain derrière s'étendant de 60 pieds à l'ouest, sur 30 pieds de large; sur ce second terrain, il y a un hangard.
No. 8. Un quai situé entre les rues du Gouvernement et de Conti, avec un bassin s'étendant jusqu'au chenal de la rivière de la Mobile; le quai a à peu près 50 pieds de largeur, est connu sous le nom de quai de la presse à coton.
No. 9. Les bassins et les quais commençant sur la ligne nord de la rue Conti, s'étendant 160 pieds au nord jusqu'au chenal de la Mobile, en s'élargissant du côté de l'est jusqu'au dit quai 157 pieds, comprenant le quai Mc Loskey et une partie du quai Hallet.
No. 10. Le quai et bassin commençant à la pointe, 53 pieds nord des susdites, faisant face sur la rue du Commerce, 470 pieds, de même largeur, jusqu'au chenal de la rivière de la Mobile.
Conditions: Un quart comptant; la balance à 1 et 2 ans portant intérêt de 7 pour cent en billets endossés à satisfaction et hypothèque. —19


### CALLIGRAPHIE.
MRS. DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la N-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. *Les dames qui le désirent, peuvent recevoir des leçons chez elles.* Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Castair, que ces MM. ont adoptée, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitants qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges différens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.
*Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.*
Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de, puis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture limbie, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.
A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D, MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L, BRINGIER. 21 nov—6m

ON demande, actions sur la compagnie du chemin à coulisse de Pontchartrain, Assurance du West, Banque de l'Etat de la Louisiane, Banque de la Cité, Banque du Commerce.
30 janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

10 Caisses mouchoirs noirs de l'Inde à vendre par A. G. COCHRAN,
23 janv No. 43 rue Chartres.


### VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, jeudi 29 du courant, à la Bourse de Hewlett, un nègre nommé Jean Louis, appartenant à M. Jques, Dansson. Ce nègre, actif, intelligent et très-bon jardinier, vendent des légumes au marché, pour le compte de son maître; il peut être extrêmement utile à une personne qui fait valoir un jardin, il est garanti des vices et maladies prévus par la loi, et n'est vendu que pour n'avoir pas payé exactement le loyer de ses mois. Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant M. Théo. Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 janv

PAR HEWLETT & BRIGHT.
*Succession de M. S. Meeker.*
EN vertu d'un ordre de l'hon. cour de preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu jeudi, 29 janvier 1835, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la propriété suivante, appartenant à la succession de feu M. J. Meeker, savoir:
Un lot de terre et les bâtisses érigées dessus, situé dans la rue des Français, entre les rues Amour et Craps ayant 50 pieds de front sur la rue des Français, sur 143 de profondeur, (mesure française.
Trois lots de terre au même faubourg, de 25 pieds 6 pouces de front sur la rue des Champs Elysées, ou le chemin à coulisses, sur 109 pieds 10 pouces et demi de profondeur, entre les rues Craps et Amour; ces lots se joignent, et ont chacun une bâtisse en briques par derrière.
Trois lots de terre dans le nouveau faubourg Marigny, savoir: nos, 1 et 2, dans l'ilet no. 109, et no. 8 dans l'ilet no 96, tel qu'il appert par un plan dressé par le voyer de la ville le 1er septembre 1834—lot no 1, a 60 pieds de front sur la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur sur la rue des Magistrats, formant l'encoignure—No 2 de 150 pieds de profondeur entre la rue des Français et le canal Marigny,—et no 3 de 50 pieds 3 pouces de front sur la rue Verte et 150 de profondeur, et la rue des Francais et le canal *Marigny, tout mesure française.*
La moitié indivise d'un certain lot de terre, no 11 formant l'encoignure des rues Prytanée et Félicite, dans le faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, mesurant 70 pieds 6 pouces de front sur la rue Félicite, et 107 pieds 1 pouces de profondeur sur la rue Prytanée; le dit lot est maintenant sous le nom de M. Gregory Byrne, qui transmettra le dit lot. Les plans de la propriété seront exposés le jour de la vente.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. Les actes de vente passés devant M. Wm Y Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 déc
En vertu des conditions ci-dessus mentionnées, les acquéreurs se chargeront du paiement des billets du défunt, et de la reversion des hypothèques appartenant; savoir: du lot no. 3, faisant face à la rue des Champs-Elysées, $366 66 cts., payable le 6 avril 1835, et $366 66 cts. payable le 6 avril 1836, aux lots no. 4 et 5, faisant face à la rue des des Champs-Elysées, $733 33 cts. payable le 6 avril 1835, et $733 33 cts. payable le 6 avril 1836. La balance excédant le montant des hypothèques ci-dessus à 6, 12, et 18 mois de crédit, comme il est dit ci-dessus.

PAR H. J. DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 novembre dernier, à la requête de L. Ferrand, fils, syndic des créanciers de Jn. Fleming, il sera vendu, Lundi 16 février prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par ledit débiteur à ses créanciers, savoir:
1. WAVNA, mulâtre d'eviron 27 ans, ensemble GUINNY, griffonne d'environ 24 ans, et leur enfant William, de 2 ans.
Conditions: Les 3 esclaves sus-nommés seront vendus ensemble à 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.
2. UNE HABITATION située dans la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, distance de 30 lieues de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant 8 arpens de face, formant environ 980 arpens de superficie avec une double concession incomplète, établie en cuverie avec machine à vapeur, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; *ainsi que 14 Charrues, 7 Charrettes et un Diable, Pioches* et autres outils, 5 Chevaux, 8 paires de Bœufs, 2 Vaches à lait et un troupeau de 28 moutons.
Il y a de plus sur l'habitation une étendue de 150 arpens de terre ouverte, préparés pour la culture du coton, et une grande quantité de fourage en grenier, pour la nourriture des animaux de l'habitation; et toute la quantité de terre sus-mentionnée formant la totalité de la susdite habitation, est couverte de bon bois de frêne, et est cultivable.
Plus, les 4 esclaves ci-après nommés;
GIL, nègre âgé d'environ 25 ans.
JERRY, do do do 27 "
SAMM, do do do 28 "
TERRA, do do do 23 "
De plus, environ 80 arpens de cannes [illegible].
Conditions: La susdite habitation comptant, les 4 esclaves désignés ci-dessus, payables aussi comptant.
N. B. Les actes de vente seront passés devant Ls. Feraud, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 janv—25

*Cinq Piastres de Récompense seront données à*

Celui qui conduira dans l'une des geoles de cet état, ou chez le soussigné, la négresse nommée LIZE ou LOUISE, créole du pays, âgée d'environ 33 ans, taille de cinq pieds, bien connue dans toute la ville. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, *sous peine d'être poursuivis selon* toute la rigueur des lois. Rue Tchoupitoulas et St. Jacques, au café de l'Annonciation.
20 janv—8 JOSEPH SOULE.

Le Cours des Leçons de
## L'ECOLE DE MEDECINE
### *DE LA LOUISIANE,*
Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.
THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.
Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.
Des leçons de *Chimique seront données, deux fois par* semaine à l'Hôpital de la Charité.
L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3m ☞ Doyen de la faculté.


### Peinture & Vitrerie.
A. MONDELLI.
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
*Rue de Chartres, No. 183.*
INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.
Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.
Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.
N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il *mettra pour servir ses amis et le public en général* et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. oct 24


ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—John P. Henderson *contre* ses créanciers—Attendu que John P. Henderson, débiteur insolvable, en prison, a conformément à l'acte créé pour *les débiteurs insolvables et en prison*, et afin d'obtenir la jouissance dudit acte, adressé sa pétition à la Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est donné par les présentes aux créanciers dudit pétitionnaire, qui sont tenus d'apparaître à la cour le vendredi 6 février prochain, à 10 heures a. m. pour exposer les raisons contraires à la demande du pétitionnaire et s'opposer a ce qu'il soit mis en liberté—*Par ordre de l'honorable* James Watts, juge de ladite cour, ce 10 de janvier A. D. 1835. 14 jan—12 P. LE BLANC, députe greffier


DEMANDE DE CHIFFONS.
LAFFIN & BROWN, informent les habitans et la Nouvelle-Orléans, qu'ils achèteront au comptant les chiffons de toutes espèces (excepté ceux de laine) qui *seront délivrés en grande ou petite* quantité a leur magasin, No. 90, rue de Chartres.
15 janv—3m LAFFIN & BROWN.

153 SACS café de première qualité de la Havane, en débarquement du brick Sat, de Trinidad, vis à vis la rue de la Douane, à vendre par
J D BEIN, J R ST. JOHN & co.
15 janv rue de Chartres, no 60.

POUDRE DE SEIDLITZ de qualité supérieure à vendre par WHITE & co.
23 janv

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE
No. 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé,
N. BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché,
☞ Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellens bouchons vendre abon marché. 23 juin—a

BŒUF—119 barils bœuf première qualité, en débarquement du bateau à vapeur *Louisiana*, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
15 janv Nouvelle Levée, no 28 et 29


ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le régistre des testaments.—Samedi 7 Mars 1835, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir: Neuf terrains situés dans le faubourg Ste. Marie, entre les rues Nouvelle Levée, Louisa, Pearl et Delor, désignés par les numéros 1 jusqu'à 9, conformément à un plan fait par F. Zimpel député arpenteur général, en date du 16 décembre 1834, et déposé au bureau de Félix Grima, notaire pub.
Terrain No. 1, mesurant 39 pieds 2 pouces de face, à la rue Delor, sur une profondeur de 132 pieds 6 pouces, ayant 40 pieds de largeur dans le fond, borné du côté attenant à la rue de Pearl, par la propriété de N. Goodale, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et la propriété du dit N. Goodale; et dans le fond par la propriété du dit N. Goodale—ensemble la maison à trois étages, en briques, et les autres améliorations qui s'y trouvent.
Terrain No. 2, attenant au no. 1, d'un côté et du no. 3, de l'autre, mesurant 41 pieds de face à la dite rue Delor, 40 pieds 10 *pouces de largeur* dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces, borné dans le fond par la propriété du dit N. Goodale, le dit no. 2, mesurant 41 pieds de face sur la dite rue Delor, avec la jouissance d'une allée de 5 pieds 3 pouces à l'usage commun des terrains numéros 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques, et améliorations.
Terrain No. 3, mesurant 20 pieds 1 pouce de face à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds, 10 pouces, ayant une largeur dans le fond de 25 pieds, 4 pouces, borne d'un côté, par le terrain no. 4, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et en partie par l'allée appropriée à l'usage commun des dits terrains no. 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.
Terrain No. 4, mesure 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, 23 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, et 102 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations; le dit terrain no. 4, mesurant 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, y inclus une allée de 4 pieds 6 pouces, appropriée à l'usage commun des terrains nos. 4, 5 et 6, borné d'un côté par le terrain no. 3, et de l'autre côté par les terrains nos. 7, 8 et 9.
Terrain No. 5, étant et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Delor, mesurant 22 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 51 pieds, face à la rue Delor, 57 pieds de profondeur sur la ligne séparant le dit terrain de la dite allée.
Terrain No. 6, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 43 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne opposée le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.
Terrain No. 7, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 68 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes du côté opposé sur la ligne le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.
Terrain No. 8, mesure 20 pieds, 11 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 7, 74 pieds et 8 pouces du côté opposé, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 9, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.
Terrain No. 9, mesure 20 pieds, 11 pouces, face à la Nouvelle Levée, 74 pieds, 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 8, 79 pieds, 10 pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la propriété du dit N, Goodale, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.
Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour
W F C DUPLESSIS, régis des tests
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Félix Grima, not pub. aux frais des acquéreurs. 26 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, Cour des Preuves—A tous ceux que cela peut concerner.—Qu'il soit connu que John Labadie, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, Régistre des Testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et *ex officio* greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite paroisse et ville, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. et étant à ma connaissance que le dit John Labadie, est devenu acquéreur de la propriété ci-après décrite, vendue par moi le 18ème. jour du mois de juin dernier, d'après un ordre de cette cour, à la date du 12 mai dernier, dans la succession de feu James Garsides, comme propriété appartenant à la dite succession et lequel ordre de cour fut rendu sur la demande de Samuel Toby, de la due succession.
*Description de la Propriété.*
Un lot de terre situé dans la rue des Ursulines, entre les rues des Remparts et St. Claude, ayant environ 33 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 95 pieds de profondeur, plus ou moins, (mesure française.)
Le prix de la vente faite comme il est dit ci-dessus, au dit John Labadie, est de 1,050 piastres, payables comptant.
A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret du jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire, dans 30 jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée comme le demande le dit acquéreur.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, le 26ème. jour d'Août, A D 1834.
L S
27 janv W F C DUPLESSIS, régis. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que attendu que Hugo C Gildermeester, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, régistre des testamens, *dans et pour* la paroisse de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature intitulé, "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires", approuvé le 10 mars 1834.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou décret rendu par l'hon Charles Maurian, juge de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, dans la succession de Philander Benga Penny, décédé, et sur l'application de E W Gregory, exécuteur testamentaire du dit ordre daté le 10 octobre 1834, je soussigné, régistre des testamens sus-mentionné, ai adjugé le 14 novembre 1834, à Hugo C Gildermeester, comme le dernier et plus fort enchérisseur, les propriétés ci-après décrites et aux frais ci-après nommés.
1. Trois terrains no 44, 45 dans l'ilet no 3, au faubourg des Religieuses, Paroisse Jefferson, les terrains no 44 et 45, mesure chaque 30 pieds de face au chemin Ste. Marie, sur une profondeur de 90 pieds, le terrain no 46 mesure 30 pieds 11 pouces 6 lignes, sur la ligne du terrain no 43, *et 99 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du* terrains 47, 48, 49 et 50 pieds dans le fond. Ces trois terrains furent adjugés au dit Hugo C Gildermeester pour la somme de $1000 (mil le piastres). Conditions de la vente, $275 (deux cent soixante quinze piastres) payables le 20 février 1835—$275 (deux cent soixante quinze piastres) payables le 20 février 1836, la balance comptant.
2. Trois ilets, nos 117, 149 et 150, situés dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, no 117 mesure 300 pieds sur 'Seventh Street', 300 pieds sur 'Eight Street' 250 pieds face à la rue Appollon, et 250 pieds face à la rue Barchus—no 149 mesure 135 pieds face à la rue St. David, 300 pieds face à 'Seventh Street' et 214 pieds face à la rue St. Patrick, et est borné du quatrième côté par la propriété de M. Lapize; l'ilet no 150 mesure 380 pieds face à 'Sixth Street'; 300 pieds face à 'Seventh Street', 250 pieds face à la rue St. Patrick et 25 pieds face à la rue St. David—ces trois ilets furent adjugés au dit Hugo C Gildermeester pour la somme de quinze cent piastres ($1500) Conditions de la vente—$372 (trois cent soixante douze piastres) payables le 12 mars 1835; $372 (trois cent soixante douze piastres) payables le 12 mars 1836, la balance—comptant. 3. Le tiers indivis de 5 terrains, situés sur la batture, face au faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les lettres K. L. M. N. O, formant l'ilet compris entre les rues Second, Third, Leve street et le fleuve, mesurant 255 pieds 5 pouces face à 'Second st.' et 250 pieds face au fleuve, ligne parallèle avec la rue de la Levée—le tiers indivis des cinq terrains ci-dessus mentionnés fut adjugé au dit Hugo C Gildermeester pour la somme de $5000.
Conditions de la vente—$1366. 66, payables le 12 mars 1835; 1366. 66, payables le 12 mars 1836, la balance—comptant. A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations aux propriétés ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des preuves, ce vingt-troisième jour du mois de janvier 1835.
26 janv W F C DUPLESSIS, rég.